

droits, etc. Soumis aux enjeux de pouvoir et aux rapports de force entre les acteurs (institutionnels ou privés), les modes de production de la loi et ceux de son application influencent directement et fortement les transformations foncières.

Tahani ABDELHAKIM  
Institut agronomique méditerranéen de Montpellier

**ARNAUD VENDRYES,**

*Les hommes s'en vont, la terre demeure.*

*Société et structure foncière*

*dans le sud du Jura, 1750-1830,*

Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2011, 435 p., 978-2-84867-399-8

Cet ouvrage est issu de la thèse de l'auteur soutenue en 2006. Il se fonde sur le dépouillement rigoureux de documents fonciers et de sources permettant de qualifier les propriétaires, puis sur leur traitement informatique exhaustif. Arnaud Vendryes débute son étude vers 1830

par l'analyse de la structure foncière du tiers sud de l'actuel département du Jura. L'élaboration du cadastre, qui commence sous le Premier Empire pour s'achever en 1830, offre un ensemble de données chiffrées permettant de préciser les caractéristiques de chaque terroir et chaque catégorie de propriétaire. Cette région rurale de montagne se distingue par une prépondérance de la propriété paysanne, l'importance des communaux, une faible présence de la propriété bourgeoise et la rareté de la propriété nobiliaire. En outre, les biens privés appartiennent dans une large mesure à des ruraux habitant la région. Ce constat sans appel découle-t-il des profonds bouleversements sur le terrain foncier résultant de la Révolution française ?

Afin de répondre de la manière la plus objective à cette question fondamentale, l'auteur relève la gageure de comparer le cadastre de 1830 avec les sources d'Ancien Régime. Cet exercice périlleux est réussi avec brio grâce à la constitution de « pierres de Rosette » permettant de convertir les mesures d'Ancien Régime en hectares, et de pointer avec clarté le fait que la propriété paysanne, et par conséquent le faire-valoir direct, étaient déjà prédominants au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce phénomène est à mettre en relation avec la poussée démographique des campagnes et son corollaire, le morcellement des exploitations agricoles. La propriété nobiliaire, déjà en régression, se marque encore par la présence de vastes ensembles forestiers, et son recul est compensé partiellement par l'anoblissement de certaines familles au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Autrement dit, la structure foncière de cette région ne semble pas à première vue s'être profondément modifiée entre 1750 et 1830.

A. Vendryes s'attaque ensuite à l'étude des différents transferts intervenus durant cette période. L'ampleur de la vente des biens nationaux ainsi que du partage et de l'aliénation des communaux selon la loi du 20 mars 1813 se révèle limitée. En revanche, l'essentiel des transferts de propriété se fait au travers des ventes volontaires effectuées sur le marché. Il en ressort une large progression de l'achat paysan et une nette régression de la propriété nobiliaire. La bourgeoisie, pour sa part, délaisse progressivement les domaines agricoles pour se concentrer sur des investissements forestiers liés à la production industrielle. L'analyse approfondie du destin d'une quarantaine de fermes sur la période 1750-1830 met en évidence deux caractéristiques essentielles pour l'ensemble de l'évolution de la structure foncière de cette région : les ventes sont, en général, consécutives à des successions, et sont souvent le fait de vendeurs non-résidents. L'étude d'A. Vendryes bascule de la sorte du foncier vers la mobilité des personnes.

Considérée comme l'un des événements les plus importants de la Révolution, la vente des biens nationaux ne constitue pas dans le Jura méridional une rupture, mais plutôt l'accentuation d'un phénomène en cours : l'appropriation par la paysannerie des terres agricoles délaissées par les élites. Dans cette région tardivement réunie au royaume de France, la noblesse puis la bourgeoisie profitent de l'élargissement de leur horizon à l'ensemble de l'hexagone et s'installent progressivement dans des régions offrant de meilleures opportunités en termes de promotion sociale. Durant cette période charnière des années 1750-1830, le sud du Jura se résume de plus en plus à une région peu attirante pour des investisseurs extérieurs qui n'y auraient pas de profondes attaches.

Dans cette optique, le livre ne se limite pas à l'étude de la structure foncière d'une région périphérique, mais contribue également à la meilleure compréhension d'un phénomène en devenir qui touchera également cette paysannerie jurassienne à première vue conquérante au même titre que les autres régions de France : l'exode rural.

François ANTOINE  
Archives de l'État à Bruxelles

**JOSEP COLOMÉ, JORDI PLANAS,  
FRANCESC VALLS-JUNYENT (ÉD.),**

*Vinyes, vins i cooperativisme vitivinícola  
a Catalunya,*

Barcelone, Publicacions de l'Abadia de Montserrat,  
2015, 663 p., ISBN 978-84-9883-782-7

Cet ouvrage, fruit d'un colloque tenu en 2013 à l'Espluga de Francolí, à l'occasion du centenaire de la cave coopérative de cette localité, propose une analyse de la viticulture catalane depuis la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Soit une

évolution qui peut se diviser en trois cycles : production de vin pour la distillation (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), production massive de vin commun et crise du phylloxéra suivie du déclin du vignoble (XIX<sup>e</sup> siècle-1960) et, enfin, cheminement vers une production de qualité (depuis 1960 environ). Les quinze contributions retenues ici sont présentées dans une publication soignée où rien ne manque : cartes, graphiques et tableaux, bibliographie exhaustive (plus de 500 titres), résumés en catalan, castillan et anglais.

C'est vers 1660-1670 qu'après avoir installé la distillation sur la façade atlantique, du pays nantais à l'Armagnac, puis en Languedoc, toujours à la recherche de meilleurs prix, les Hollandais investissent la Catalogne, d'une part parce que l'eau-de-vie y est meilleur marché, d'autre part pour ne pas dépendre pour leur approvisionnement d'un pays ennemi, la France. C'est dans la province de Tarragone, et plus spécialement autour de Reus, que s'installent les distilleries qui bénéficient de la présence d'un port tout proche, Salou. Cette introduction de l'eau-de-vie en Catalogne est facilitée par le fait que commerce et production y sont pratiquement libres, alors qu'en Castille il s'agit d'un monopole d'État, ce qui n'empêche pas quelques Catalans d'essayer d'y implanter aussi la distillation, sans succès d'ailleurs (F.J. Iglesia Berzosa). Si bien que la Catalogne produit, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, plus de 80% de l'eau-de-vie distillée dans le royaume ; un siècle plus tard, elle domine encore largement les exportations (68%), le reste étant le fait du royaume de Valence. Le développement de cette production entraîne l'extension du vignoble et forme un des éléments de la reprise économique catalane qui suit la Guerre des Segadors (1640-1659). Cette expansion est facilitée par l'existence